

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles =
Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg**

Band (Jahr): **75 (1986)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

1. Le Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles accepte des travaux originaux couvrant tous les domaines des sciences naturelles. La préférence sera donnée aux travaux de membres de la Société. Sont particulièrement bienvenus des articles ayant trait par un aspect ou l'autre au canton de Fribourg. Les comptes rendus de conférences données dans le cadre de la Société sont également publiés dans le Bulletin. Les textes seront rédigés en français ou en allemand.
2. En règle générale, le volume des travaux ne doit pas dépasser 16 pages imprimées, à l'exception des thèses et de travaux à caractère monographique. Les manuscrits seront dactylographiés, à double interligne et avec une grande marge.
3. Les travaux seront accompagnés de résumés en français, allemand et anglais, de 20 lignes dactylographiées au maximum chacun.
4. Les noms d'auteurs cités dans le texte seront soulignés d'un double trait (impression en petites capitales). Les noms de genre et d'espèce seront soulignés d'un trait ondulé (impression en italique).
5. La liste bibliographique sera dressée par ordre alphabétique des auteurs, et rédigée en tenant compte des règles d'abréviation en usage sur le plan international. Exemple: CHERIX, D., WERNER, P., et CATZEFLIS, F.: Organisation spatiale d'un système polycalique chez *Formica (Coptoformica) exsecta* NYL. (Hymenoptera: Formicidae). Bull. Soc. Entomol. Suisse 53, 163-171 (1980).
6. Les figures, dont le nombre sera maintenu à un minimum, seront présentées séparément. De même les légendes accompagnant les figures seront présentées sur feuille séparée (et *non* sous la figure). Les dessins au trait seront exécutés proprement à l'encre de Chine. Indiquer l'échelle de réduction.
7. Il est recommandé de composer les tableaux en vue de leur reproduction directe (caractères IBM ou équivalents), en respectant le format d'impression du Bulletin. Des réductions sont possibles, mais il y a lieu d'évaluer dans quelle mesure la lisibilité des tableaux n'en sera pas affectée.
8. En règle générale, pour des thèses jusqu'à concurrence de 50 pages, l'auteur prend à sa charge la moitié des frais d'impression. Pour des thèses dépassant 50 pages, les frais supplémentaires incombent entièrement à l'auteur.
9. Des travaux jugés inadaptés, ou qui ne répondent pas aux prescriptions, peuvent être refusés.
10. Les manuscrits sont à envoyer au rédacteur, Prof. Dr. G. Lampel, Institut de Zoologie de l'Université, Section d'Entomologie, CH-1700 Fribourg.
11. Les auteurs reçoivent au moins une épreuve pour la correction. Elle sera retournée rapidement au rédacteur, munie du « bon à tirer » et accompagnée, le cas échéant, de la commande de tirés à part. La correction se fera en utilisant les signes de correction officiels. Indiquer clairement dans la marge les emplacements où doivent être insérés figures et tableaux.
12. Sauf entente préalable, les tirés à part seront livrés par l'imprimeur sans couverture, au prix de revient.